

Délibération n° 25-083

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du
27 juin 2025

Secrétaire de séance :
Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq le 27 juin à 10 heures
Le Centre Communal d'Action Sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la Présidence de Madame WIART Virginie En
suite de convocation en date du 23 juin 2025

Objet de la délibération

Budget du CCAS
Souscription d'une ligne de
Trésorerie de 500 000 €

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 11

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Mme Françoise Demontfacon, Mme Sylvie Labadens, **Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprivelz donne procuration à Mme Virginie Wiart, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.**

Madame la Vice-Présidente déléguée explique à l'assemblée délibérante que :

Vu la nécessité de pallier aux besoins ponctuels de trésorerie du CCAS, ce dernier doit souscrire une ligne de trésorerie

Vu le contrat d'ouverture de crédit proposé par la Caisse d'Epargne,

ARRETONS

Article 1 : Le contrat d'ouverture de crédit proposé par la Caisse d'épargne est accepté selon les conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Caisse d'Epargne
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	500 000 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	€str + marge de 1%
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	A la date de signature
Date d'échéance du contrat	A la date de signature + 364 jours
Garantie	Néant
Commission d'engagement	1 000,00 €
Commission de non-utilisation	0.30 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de crédit d'office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

Article 2 : Le Secrétaire Administratif du CCAS et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au vu des conditions proposées par la Caisse d'Epargne, Madame la Vice-Présidente déléguée propose de souscrire la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions énoncées ci-dessus.

Le Conseil d'Administration sur proposition de Madame la Vice-Présidente déléguée et à l'unanimité.

DECIDE

De souscrire une ligne de trésorerie utilisable par tirages de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne
Dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus.

AUTORISE

Madame la Vice-Présidente déléguée à signer le contrat à intervenir.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article
2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente déléguée,

Mme WIART Virginie.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

